

## édito



Messieurs les maires de  
Corcelles-en-Beujolais, Aydat et Marennes

Chères Marennaïses, Chers Marennaïses,

Le mois de mai qui débute s'annonce sous les meilleurs auspices : activités de plein air, courses et manifestations diverses et bien sûr avancement des différents projets sur l'ensemble de la commune.

Je souhaiterais plus particulièrement évoquer la venue d'une délégation d'Aydat et de Corcelles-en-Beujolais le 1<sup>er</sup> mai dernier. Cette rencontre, née l'année dernière d'un déplacement de membres du Club Détente et Loisirs à Aydat, est une formidable opportunité pour certains Marennaïses de découvrir d'autres régions. Ces échanges devraient se poursuivre chaque année avec un déplacement prévu en 2011 dans la ville de Corcelles-en-Beujolais. La rencontre s'est déroulée, cette année à Marennes, sous le signe de la convivialité ne laissant que de bons souvenirs aux Aydatois et aux Corcellons venus nous rendre visite.

C'est cette même convivialité que l'on retrouvera dans les différentes manifestations qui animeront la commune durant tout le mois de mai. Le week-end de l'ascension sera bien rempli avec la tenue, durant toute la journée du 13 mai, de la brocante de l'USM (place Brassens). Le matin, la traditionnelle course de l'huître organisée par l'office de tourisme sera l'occasion pour les Marennaïses et les autres de se mesurer à notre champion local Mounir Maroufi.

Le samedi, vous aurez l'occasion d'aller soutenir les équipes de la randonnée des deux ports que la mairie a souhaité reconduire au vu du succès rencontré l'année passée. D'autres brocantes, dont celle organisée par les commerçants le 23 mai (à 21h place Carnot), ou concerts auront également lieu avant la fin du mois de mai, permettant à la commune de s'animer sans discontinuer.

Le mois de mai verra également aboutir des projets de voirie, avec la réalisation d'un giratoire au port de plaisance achevant par là un réaménagement plus vaste du quartier autour du jardin public. Ce projet a permis de définir un espace réel de stationnement le long de la rue Jacques Palacin, tout en améliorant nettement le cheminement piéton de cette rue.

Des animations aussi nombreuses que variées, des courses, des randonnées et des projets importants, de quoi débiter une saison agréable à Marennes !

Flavie's républ. caennaise  
Nicolaël Vallet

## ■ Ça s'est passé à Marennes

### Réunion de quartiers : une première réussie



Les habitants de Nodes/La Chainade étaient au rendez-vous

Le 22 avril dernier a eu lieu la réunion du quartier de Nodes/La Chainade, organisée par la municipalité, première d'une série de 10 réunions qui se tiendront dans tous les quartiers de la commune.

L'objectif de ces réunions est double : permettre aux citoyens de faire remonter auprès des élus leurs questionnements ou les problématiques de leur quartier et donner aux élus l'occasion de répondre sur des points précis en expliquant les choix et les décisions prises. Au cours des deux prochaines années, la municipalité organisera 10 réunions correspondant aux 10 quartiers de la commune. Plutôt que d'en faire des espaces de revendications individuelles, la commune souhaite vivement que ces réunions permettent d'aborder des sujets communs auxquels le maire et ses adjoints pourront être capables d'apporter des éléments de réponse.

Les habitants de Nodes / La Chainade, présents lors de cette première réunion, ont d'ailleurs bien saisi l'enjeu de cette rencontre. La réunion s'est déroulée dans un climat serein avec des échanges permanents et constructifs entre administrés (une soixantaine environ) et élus (Monsieur le maire, Monsieur Moinet, adjoint à l'urbanisme, Madame Bergeon, adjointe à la communication, aux relations extérieures et à la démocratie locale et Monsieur Froc, conseiller délégué au cadre de vie). Grâce aux formulaires, distribués un mois et demi avant la réunion, certains administrés avaient eu la possibilité de mettre en avant certaines difficultés, évoquées au début de la réunion. Les débats ont été utiles à bien des égards, permettant à chacun d'expliquer son jugement sur des sujets aussi divers que la voirie, la signalisation, la propreté, l'énergie ou encore l'aménagement global du quartier.

Compte-tenu du succès de cette première réunion, nul doute que les Marennaïses des autres quartiers auront à cœur de participer à leur réunion de quartier pour essayer de faire avancer, toujours un peu plus, la commune dans le bon sens.

### Marennes accueille l'Auvergne et le Beaujolais



Le groupe devant le Centre d'Animations et de Loisirs

La commune de Marennes, a reçu, durant le week-end du 1<sup>er</sup> mai dernier, une délégation des communes de Corcelles-en-Beujolais (69) et d'Aydat (63). L'an passé, cette dernière a reçu des membres du Club Détente et Loisirs.

Les relations tissées à cette occasion, par les habitants des trois communes se sont prolongées, cette année, avec la réception d'habitants d'Aydat et de Corcelles-en-Beujolais. Les Marennaïses qui avaient été chaleureusement reçus en mai dernier ont hébergé avec autant de gentillesse les visiteurs de cette année.

## actualités

Ces échanges confèrent à ceux qui y participent un rôle important dans la promotion et la mise en valeur des territoires et des communes. Ainsi, Aydatois et Corcellons seront désormais de véritables ambassadeurs pour notre commune qui saura les recevoir et leur faire apprécier le charme de notre territoire ainsi que notre savoir-vivre.

Ces échanges, qui ont notamment concerné les membres du Club Détente et Loisirs lors du déplacement en Auvergne sont aussi bien enrichissants pour ceux qui viennent que pour ceux qui se déplacent. Ils permettent en effet à ceux qui visitent de découvrir de nouvelles régions et des cultures différentes et à ceux qui accueillent de faire partager leur environnement et leur cadre de vie.

Cette rencontre qui a été placée sous le signe de la fraternité, pourrait donner envie à tous ceux qui le désirent, d'y participer, et ce, dès l'année prochaine, en prenant part au voyage à Corcelles-en-Beujolais, déjà inscrit au programme.



Visite d'une exploitation ostréicole

### Trois commerçants marennaïses labellisés «Charte Qualité»

Sur l'ensemble de la circonscription de la CCI de Rochefort et de Saintonge, 64 commerçants et prestataires de services sont lauréats de la Charte Qualité Accueil Ecoute Conseil, millésime 2010 (ils étaient 47 en 2009). Sur l'ensemble, trois commerçants de Marennes ont reçu ce label, prouvant, si besoin en était, toute la qualité des commerces Marennaïses.

Le 29 mars dernier à 15h00, parmi les 22 professionnels du Pays Royannais et du bassin de Marennes, 3 commerçants Marennaïses ont été proclamés lauréats de la Charte Qualité Accueil Ecoute Conseil 2010, lors d'une cérémonie, au Novotel de Royan. L'an passé, seulement 16 commerçants (dont 1 Marennaïse) avaient été récompensés. Fabienne Soulard (Secrétariat Marennes Oléron), Marie-France Amant (magasin l'Approuage) et Brigitte Eichler (salon Brigitte Coiffeuse Visagiste) ont vu leurs commerces récompensés. Pour cette dernière, cela fait même plusieurs années déjà qu'elle obtient ce «label» véritable gage pour ses clientes et clients, d'un accueil, d'une écoute et d'une prestation de qualité.

La Charte Qualité commerce-artisanat-services est une démarche qualité adaptée aux commerces de proximité et prestataires de services mise en place par les CCI. La Charte Qualité Commerce Artisanat Services s'adresse aux commerces et services ayant une surface de vente de moins de 400 m<sup>2</sup> et employant moins de 10 salariés. Les commerces étaient jugés sur 7 critères :

- accueillir les clients avec amabilité et courtoisie ;
- recevoir dans un magasin propre et agréable ;
- écouter et conseiller en véritable professionnel ;
- présenter une vitrine originale et attrayante ;
- afficher et respecter les horaires d'ouverture ;
- accepter les choix et les réclamations des clients ;
- assurer un accueil téléphonique de qualité.



À Marennes, trois commerçantes récompensées

# Compte-rendu des conseils municipaux

## Conseil municipal du 24 mars 2010

Absent : Jacky GRANDILLON

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre DAZA, Marie-Laurence POIRIEZ, Valérie BOUCHARD, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Madeleine VAN SWOL

Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 24 février 2010 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire informe que, compte-tenu du délai très court entre cette présente réunion du conseil et la réunion du 3 mars dernier, le procès-verbal de la réunion du 3 mars n'a pas été transmis aux conseillers municipaux et sera soumis au vote lors de la prochaine réunion d'avril.

### Budgets primitifs 2010

• **Budget primitif 2010 de la commune :**

Il est fixé comme suit les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation	11,00 <span> </span> %
- taxe foncier bâti	28,12 <span> </span> %
- taxe foncier non bâti	96,73 <span> </span> %

Votants : 26 - Pour : 22

Abstentions : 4 (Alain MONBEIG, Catherine BAILLOU, Suzy RENAUD, Madeleine VAN SWOL)

Il est adopté le budget primitif 2010 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	4 939 100,00 €
- section d'investissement	4 697 500,00 €

Votants : 26 - Pour : 22

Abstentions : 4 (Alain MONBEIG, Catherine BAILLOU, Suzy RENAUD, Madeleine VAN SWOL)

Monsieur DESHAYES rappelle les objectifs de la collectivité :

- *maîtriser les charges de fonctionnement tout en répondant à plusieurs éléments :*

- satisfaire les besoins des administrés ;
  - mieux prendre en compte la situation du personnel communal ;
  - développer l'action sociale et plus particulièrement l'aide aux plus démunis ;
  - maintenir l'aide aux associations ;
  - développer les relations avec l'extérieur et plus particulièrement les relations avec Caraquet et d'autres collectivités ;
- *poursuivre et développer les investissements tels que prévus dans le programme de l'équipe municipale.*

M. NOGUES souligne que, lorsque le projet de budget a été présenté en commission, il n'avait pas eu de remarques particulières à formuler car il n'avait aucun a priori. Mais en préparant la réunion du Centre Communal d'Action Sociale, qui a eu lieu quelques jours plus tard, il a constaté que la ligne prévue pour les aides d'urgence au budget prévisionnel du CCAS pour 2010 était sensiblement identique à celle du compte administratif 2009. Or, nous sommes dans une crise qui frappe durement certaines personnes et qui risque de générer plus de dossiers sociaux à traiter. Considérant qu'il fallait augmenter la ligne de 2 000,00 €, les membres du CCAS ont cherché des solutions pour augmenter cette ligne en modifiant d'autres lignes. Jean NOGUES a voté le budget du CCAS, bien que ce ne soit pas sa conception de l'élaboration d'un budget. Aussi, réitére-t-il sa demande d'une subvention supplémentaire communale de 2 000,00 €, s'ajoutant à la somme déjà prévue pour le CCAS dans le budget présenté ce soir.

*Monsieur le maire rappelle que le budget du CCAS est établi en se basant sur le réalisé de 2009. Lors de l'élaboration du budget primitif 2010, il a été décidé de reprendre le montant de l'aide d'urgence inscrit en 2009. Toutefois, si la question avait été posée avant le vote du budget primitif, la possibilité de modifier le montant de la subvention au CCAS aurait pu être étudiée sans problème. Monsieur le maire propose de voter le budget primitif de la commune comme il est présenté, en prenant l'engagement que s'il constate une accélération de la consommation de la ligne "aide d'urgence", un virement de crédit sera opéré sur le budget primitif de la commune pour abonder le budget CCAS. Il souligne que s'il y a bien une ligne à ne pas laisser vide, c'est bien celle relative à l'aide d'urgence.*

M. MONBEIG note qu'il n'a pas constaté de crédits prévisionnels pour la programmation culturelle de la commune.

*Monsieur le maire précise que ce prévisionnel se trouve comme tous les ans sur la ligne "subventions".*

• **Budget primitif 2010 du port de plaisance :**

Il est adopté à l'unanimité le budget primitif 2010 du port de plaisance qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	110 092,00 €
- section d'investissement	288 440,00 €

• **Budget primitif 2010 du port ostréicole :**

Il est adopté à l'unanimité le budget primitif 2010 du port de plaisance qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	67 120,00 €
- section d'investissement	195 493,00 €

### Travaux

**A l'unanimité,**

• Il est émis un avis favorable sur le marché à passer selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec EIFFAGE TP, pour les travaux d'aménagement d'un mini giratoire au port de plaisance pour le coût de 52 924,25 € HT.

*Monsieur MOINET informe le conseil municipal que, suite à l'examen du projet d'aménagement par le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le projet a été modifié. Les places de parking prévues à côté du port ont été supprimées et déplacées de quelques mètres, le long de la rue des Martyrs. Compte-tenu de cette modification, peut-être conviendra-t-il de prendre un avenant si le coût des travaux est plus élevé.*

Madame LUQUÉ demande s'il y aura plus ou moins de stationnement dans cette modification.

*Monsieur MOINET souligne qu'il y aura une place de stationnement en moins.*

M. PELLACÉUR souhaite savoir si le stationnement est prévu pour les voitures ou pour les camping-cars.

*Monsieur le maire rappelle les règles générales en matière de stationnement des camping-cars et précise que le problème des camping-cars sera réglé dans le cadre de la réflexion engagée pour la révision générale du plan local d'urbanisme.*

M. BORIE souligne que la piste cyclable sert aussi de chemin piétonnier.

*Monsieur MOINET précise qu'il s'agit d'une liaison double.*

Madame EUSOP souhaite que lorsque les travaux seront terminés, le stationnement des véhicules le long du quai du port soit interdit.

*Monsieur MOINET souligne que cette interdiction est prévue.*

• Il est passé une convention avec le Conseil général de la Charente-Maritime pour l'aménagement de l'avenue Léon Hélène, étant précisé que le coût de l'opération étant de 330 050,00 € HT, la participation de la commune est fixée à 96 095,00 € HT.

*Monsieur le maire souligne que les modalités d'aménagement de l'avenue Léon Hélène seront présentées en conseil municipal.*

M. PELLACÉUR précise que lorsque l'aménagement de l'avenue Léon Hélène sera terminé, l'entretien de la rue sera à la charge de la commune.

• Il est passé une convention de dissimulation des réseaux de télécommunication avec France Télécom pour l'aménagement de la rue Albert I<sup>er</sup> et de la rue Fourgeaud, le coût des prestations assurées par France Télécom étant le suivant :

- conseil génie civil	1 094,34 € TTC
- études et travaux de câblage	4 830,00 € TTC

Monsieur MOINET informe que le projet d'aménagement de la rue Albert I<sup>er</sup> sera présenté au conseil municipal en avril prochain. Avec 23 voix pour et 3 abstentions (Alain MONBEIG, Suzy RENAUD, Madeleine VAN SWOL),

• Il est décidé d'émettre un avis favorable pour confier les travaux de rénovation du théâtre de verdure au jardin public à l'Entreprise BONNIN Environnement, pour le coût de 12 253,87 € TTC.

Madame RENAUD demande si tous les ans il y aura du financement à réaliser pour le théâtre de verdure. Elle estime que ça commence à coûter cher.

*Monsieur MOINET souligne qu'en 2009, il a été dépensé 10 000,00 € pour la mise en place de la terre végétale. Cette année, il est prévu 12 000,00 €. Il considère que le crédit de 22 000,00 € n'est pas très cher pour la réalisation d'un théâtre de verdure.*

Monsieur MONBEIG estime que si ça avait été bien fait dès le départ, ce théâtre aurait coûté moins cher.

*Monsieur MOINET souligne qu'il était nécessaire d'attendre un an, le temps que la terre se tasse. Il souligne par ailleurs que ce théâtre de verdure est le même que celui qui a été réalisé à Châtelailon-Plage.*

### Acquisition

• Il est procédé, à l'unanimité, à l'acquisition des parcelles cadastrées section AV n° 435 et 437, d'une superficie totale de 324 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-Pierre MASSE, au prix de 27,50 € le mètre carré, soit un coût total de 8 910,00 €.

*Monsieur MOINET explique que ces parcelles sont nécessaires pour la réalisation de la rue de l'Estran.*

Madame RENAUD demande où se situe cette rue de l'Estran.

*Monsieur le maire rappelle que la réalisation de cette rue fait l'objet d'une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux).*

Monsieur MONBEIG demande la confirmation de la réalisation d'un giratoire au sud de cette future voie.

*Monsieur MOINET confirme ce giratoire.*

### Communauté de communes du bassin de Marennes

**A l'unanimité,**

• Il est passé un avenant n° 5 à la convention de prestation de services conclue entre la commune de Marennes et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans le cadre de l'entretien de la voirie classée d'intérêt communautaire, pour prendre en compte le nouveau montant de prestation de 4 879,00 € TTC.

• Il est passé avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes une convention de mise à disposition du service "affaires financières" de la communauté de communes à la commune de Marennes, afin de préparer les actes administratifs liés à l'acquisition de diverses parcelles.

### Personnel communal

**A l'unanimité,**

• Il est créé un poste d'assistant qualifié de conservation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour la médiathèque.

Monsieur MONBEIG demande à quelle catégorie d'emploi correspond ce poste.

*Monsieur DESHAYES informe que ce poste d'assistant qualifié de conservation de 2<sup>ème</sup> classe fait partie des emplois de catégorie B.*

• Il est procédé au recrutement d'un agent contractuel à temps complet chargé d'assurer la surveillance de la voie publique à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 septembre 2010.

### Bassin de baignade

**A l'unanimité,**

• Il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec la Compagnie des Eaux de Royan pour la fourniture et la pose d'une armoire électrique, pour le coût de 5 250,00 € HT, et de la pompe électrique, pour le coût de 12 480,00 € HT.

*Monsieur le maire fait le point sur les travaux qui ont été réalisés sur le cordon dunaire, après la tempête, par l'armée et MUTP :*

**jeudi 4 mars 2010 :**

Réunion DDTM, armée, mairie de Marennes, étude des travaux à effectuer dans une urgence n°1 en vue de la marée de fin mars. Il est décidé d'un apport de 10 000 m3 d'argile.

**lundi 8 mars 2010 :**

Arrivée de 25 militaires du 31<sup>ème</sup> Régiment du Génie de Castelsarrasin. L'hébergement est assuré dans la matinée grâce à l'acceptation immédiate du proviseur du Lycée de la Mer et du Littoral.

**mardi 9 mars 2010 :**

- levé topo du cordon avant travaux ;  
- mise en place des rotations d'apport d'argile par MUTP, entreprise réquisitionnée par le préfet ;  
- tracé d'une tranchée de 6 m de largeur et de 1,40 à 1,60 m de hauteur jusqu'à ce qui restait de dur du cordon ;

**mercredi 10 mars 2010 :**

- arrivée de 6 militaires supplémentaires avec 2 bulldozers ;  
- apport dans la tranchée de l'argile à l'aide de 2 tombereaux de MUTP réquisitionnés par le préfet ;  
- mise en place par l'armée à l'aide des bulldozers.

**jeudi 11, vendredi 12, samedi 13 mars 2010 :**

- poursuite des travaux armée et MUTP.

**dimanche 14 mars 2010 :**

- point de situation DTM, mairie, armée, MUTP.

**lundi 15 mars 2010 :**

- apport des 3 000 derniers m<sup>3</sup> ;

- mise en place sur les parties basses pour uniformisation du cordon ;

- fin du travail de l'armée.

**mardi 16 mars 2010 :**

- départ des bulldozers le matin ;

- finition du cordon par MUTP dans le cadre de sa réquisition.

*Monsieur le maire remercie le Lycée de la Mer et du Littoral pour l'hébergement des militaires. Il rappelle qu'une lettre a été adressée aux riverains de Marennes Plage avant l'intervention de l'armée pour les prévenir de cette intervention. Il souligne que l'Entreprise MUTP a été réquisitionnée par le préfet. Il souligne par ailleurs que la commune a été très présente, tout au long des travaux de reconstitution du cordon dunaire, auprès des militaires. Il précise que si l'armée est intervenue, c'est parce que la commune a fait part à la DDTM que l'urgence économique était importante et qu'il fallait que le bassin de baignade fonctionne cet été.*

• Il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec l'Entreprise MUTP pour les travaux de réfection du cordon dunaire et plus particulièrement du reprofilage du cordon, pour le coût de 12 558,00 € TTC.

*Monsieur le maire informe que les services techniques ont demandé au Cabinet d'études SOGREAH d'intégrer, dans son étude sur le cordon dunaire, les nouvelles données suite aux travaux réalisés par l'armée et MUTP. Des levés topographiques vont être effectués. Il souligne que la commune a eu de la chance de bénéficier du concours de l'armée qui, ne pouvant intervenir sur l'Ile de Ré et l'Ile d'Aix, est venue d'abord à Marennes. Il informe qu'une réunion a eu lieu à Marennes avec les deux sénateurs, MM. DOUBLET et LAURENT, les responsables de la D.I.D., de l'UNIMA et les maires du canton, pour faire le point sur les travaux à réaliser. Il souligne qu'il y a un problème de réfection de digue du côté de Badauge et à gauche de la route de la Tremblade, vers le pont. Il y a aussi des problèmes sur des ouvrages privés qui ne sont pas assurés.*

### Divers

**A l'unanimité,**

• Il est approuvé la convention commune de Marennes / Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture (ADMTPA) de surveillance médicale, médecine professionnelle et préventive des agents de la commune de Marennes.

• Il est modifié la délibération du 20 janvier 2010 relative à la location, par la commune de Marennes, de la salle de l'étage du centre d'animation et de loisirs au Cercle Marennais de Yoga jusqu'au 31 décembre 2010, pour le coût de 450,00 €.

• Il est passé une convention de délégation de compétence en matière d'organisation de transport scolaire avec le département de la Charente-Maritime, la participation versée par le Conseil général à la commune étant, pour l'année scolaire 2009/2010, de 5 294,85 € TTC.

• Il est annulé la délibération du 20 janvier 2010 relative à la commission d'appel d'offres.

### Comptabilité - finances

**A l'unanimité,**

• Il est fixé le prix du repas adulte enseignant bénéficiaire d'une subvention de l'Etat, dans le cadre de la restauration scolaire, à 3,10 €.

Il est amorti de façon linéaire les biens récemment acquis d'un montant de 942,39 € TTC pour une durée de trois ans.

### Culture

**A l'unanimité,**

• Il est sollicité une subvention au Pays Marennes Oléron, au titre du FEADER, dans le cadre du programme LEADER 2007/2013, et une subvention de la région Poitou-Charentes, par le biais du Pays Marennes Oléron, au titre du contrat régional de développement durable, ainsi qu'une subvention au Conseil général et à l'Etat pour les manifestations culturelles sur la francophonie que la commune pourrait organiser en septembre prochain à l'occasion de la venue d'une délégation de la ville jumelle de Caraquet.

### Motion de soutien

**A l'unanimité,**

• Il est adopté une motion de soutien en faveur des ostréiculteurs, des conchyliculteurs et des pêcheurs à pied.

*Monsieur le maire fait part de l'arrêté préfectoral du 19 mars dernier portant interdiction de la pêche maritime professionnelle et de loisir, du ramassage, de l'expédition, de la commercialisation et du pompoge de l'eau de mer à des fins conchyloles pour les coquillages bivalves en provenance du littoral de la Charente-Maritime. Il souligne qu'il n'y a pas de distinction, pour le moment, entre la mer et les claires, l'interdiction est absolue. Il informe que la police municipale est passée au marché et dans les restaurants pour rappeler cette interdiction. Il rappelle que lundi dernier, a eu lieu, à La Tremblade, une réunion avec de très nombreux ostréiculteurs. Le problème est lié à la présence d'une phycotoxine amnésiante dangereuse pour l'homme. IFREMER refuse de faire le lien entre la présence de cette toxine et la tempête. Toutefois, le lessivage de la mer pourrait en être la cause.*

*Monsieur le maire précise que deux analyses d'eau positives sont nécessaires, à une semaine d'intervalle, pour rouvrir le bassin. La commercialisation, en cas d'analyses favorables, ne pourra avoir lieu avant dix jours.*

*La Section Régionale de la Conchyliculture a demandé qu'il y ait des prélèvements dans les claires qui n'ont pas été immergées, hors protocole national. Si les prélèvements sont bons, le préfet pourrait autoriser la vente des coquillages. Monsieur le maire informe qu'il a pris contact avec le nouveau président de la SRC, Gérald VIAUD.*

Monsieur PELLACÉUR souligne que les ostréiculteurs ont fait preuve du plus grand sérieux. Il tient à les féliciter. Il souligne par ailleurs que la station d'épuration a bien tenu au cours de la tempête.

*Monsieur le maire note que personne n'a eu de problème au niveau de l'eau potable et que la station a tenu le coup s'agissant de l'assainissement.*

Monsieur BARON informe qu'avant cette présente réunion de conseil municipal, il a assisté à une réunion des professionnels. Au cours de cette réunion, il a été annoncé que la non commercialisation des huîtres allait se traduire par une perte de 10 millions d'euros. Les besoins de trésorerie des ostréiculteurs sont très importants. Il souhaite que des solutions soient trouvées pour aider les ostréiculteurs. Il souligne que la surveillance du milieu, en France, est très efficace et beaucoup plus importante qu'aux États-Unis. Il souhaite par ailleurs qu'IFREMER fasse le lien entre ce problème et la tempête, les ostréiculteurs pourraient ainsi être indemnisés au titre de la catastrophe naturelle.

### Informations

Madame AKERMANN fait le point sur ce qui a été mis en place par le CCAS après la tempête Xynthia :

• Après le passage de la tempête, deux foyers résidents à Marennes plage ont été relogés en hôtel. Les deux foyers ont pu retourner dans leurs résidences dès le mercredi. Le CCAS n'a fait qu'accompagner, dans un premier temps, ces personnes dans les relations avec l'hôtel et en se portant garant des éventuels frais restants si les assurances ne prenaient pas tout. Ce travail d'accompagnement, d'explication, voire de coups de téléphone aux assureurs, a été une demande et un temps conséquent accordé aux sinistrés.

• S'agissant des relogements, un autre relogement a pu être réalisé en urgence dans une maison privée meublée et cela grâce à la générosité de Marennais, le CCAS se chargeant uniquement de la mise en relation de l'accompagnement et de la définition des modalités de prêt, les propriétaires n'ayant pas souhaité percevoir de loyer. Cette famille a tout perdu : meubles, électroménager, maison et véhicule. Pour elle et sept autres qui n'avaient perdu pour l'essentiel "que" leur véhicule, des secours d'urgence ont été instruits auprès de la région et chacune de ces familles a pu

recevoir, via La Trésorerie Principale (par un transit par le budget du CCAS), trois chèques de 1 500,00 €, et pour trois d'entre elles, qui avaient besoin de voiture pour travailler, un prêt de véhicule gratuit pour quinze jours renouvelables, toujours par la cellule de crise régionale.

• Il a également été étudié pour deux dossiers la possibilité de compléter l'apport en fonds propres pour le rachat d'équipements par la mise en place d'un micro-crédit, mais à l'analyse le déblocage très rapide des 1 500,00 € a permis de ne pas y recourir.

• Enfin, toujours sur le plan matériel, il convient de remercier l'ensemble des donateurs qui se sont manifestés pour amener au CCAS tous types de biens (vêtements, mobilier, électroménager, bonnes volontés...), ce qui a beaucoup mobilisé car il a fallu collecter (organiser des passages pour les dons en meubles ou électroménager plus éloignés Saintes/Cognac...), stocker, redistribuer, même si dans cette dernière dimension il y a eu peu de prêt, et interagir avec d'autres sites notamment Saint-Georges d'Oléron.

• Plus important, cette demande va persister encore quelques semaines pour le moins, la recherche par les sinistrés d'un lieu ou la disponibilité, l'écoute et l'accompagnement, restaient la priorité, service que le personnel du CCAS a assuré, sans oublier les auxiliaires à domicile qui ont pu se rendre spontanément le dimanche chez les personnes âgées, lesquelles, bien qu'aucune n'ait subi de dégâts, demandaient, au moins la première semaine, une "surveillance" accrue.

• Une cellule d'aide psychologique a été mise en place.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'organisation de la semaine du développement durable sur le Pays Marennes Oléron, du 1<sup>er</sup> au 7 avril prochain. Il précise qu'à Marennes, la station d'épuration sera ouverte au public le 6 avril, de 10h00 à 18h00.

Monsieur le maire informe qu'un courrier a été adressé aux riverains de la rue Georges Clemenceau pour les prévenir que des travaux vont avoir lieu aux abords de l'Ecole Henri-Aubin pour recoller les ralentisseurs. Il précise que lors de la pose de ces ralentisseurs, et malgré la présence des barrières interdisant la circulation pendant le temps de séchage, des véhicules ont continué de circuler, provoquant le décollement des ralentisseurs. Les travaux sont prévus à partir du 5 avril et dureront trois jours.

*Monsieur le maire informe qu'il n'a plus d'informations à délivrer ou de questions diverses à soumettre au conseil.*

Monsieur MONBEIG demande à intervenir :

Il précise que son groupe n'a pas voté le budget à cause de l'augmentation des taux d'imposition de 2 %. Il fait observer qu'il a été stupéfait lorsqu'il a lu l'éditorial sur la lettre du Pays Marennes Oléron, signé par monsieur le maire, et dans lequel il est dit à propos de la Maison des Initiatives et des Services (MIS) : "à ce stade du projet, sont d'ores et déjà acquis : l'engagement financier de la commune d'accueil pour la mise à disposition du bâtiment devant accueillir la Maison des Initiatives et des Services...". Il souligne que cela signifie que le maire se fiche pas mal du conseil municipal.

*Monsieur le maire rappelle que l'union d'information a justement été organisée à l'attention des conseillers municipaux pour présenter la Maison des Initiatives et des Services (MIS). Au cours de cette réunion, il a pris soin de souligner que la commune ne s'engagerait que lorsque le projet serait bouclé au niveau des subventions. Il précise qu'il n'est nulle part écrit que ce projet va être fait à Marennes et que, si l'engagement de la commune d'accueil est acquis, c'est parce qu'il était bien clair dès le lancement de l'appel à projet par le pays auprès des communes, que le lien retenu devrait être propriété de la commune qui serait d'ailleurs maître d'ouvrage, et cela quelle que soit la commune retenue.*

*Le Pays Marennes Oléron a fait une étude de programmation. Il va falloir désormais présenter un lieu. Il ajoute que lors de la présentation des orientations budgétaires et lors du vote du budget qui vient d'avoir lieu, il a été proposé une ligne budgétaire spécifique pour la MIS. Dans le budget primitif, cette ligne est présente, conformément aux orientations budgétaires. Il n'y a donc rien de caché, au contraire.*

*Monsieur le maire ajoute que si Monsieur MONBEIG est stupéfait pour si peu, il n'a pas fini de l'être au regard des nombreux autres projets prévus.*

Monsieur MONBEIG insiste sur le fait qu'il a lu ce que le maire a écrit dans le bulletin du Pays Marennes Oléron. Il confirme que c'est au conseil municipal de décider de faire ou non cette MIS.

*Monsieur le maire fait observer qu'évidemment Monsieur MONBEIG aurait trouvé moins drôle ou moins intéressant de faire cette remarque en réunion d'information plutôt qu'en conseil puisqu'il n'y a pas de public. Pour Monsieur MONBEIG, ce n'est pas justifiable.*

*Monsieur le maire souligne que le conseil municipal n'a pas procédé pour le moment à l'acquisition du bâtiment. Il ajoute qu'il n'a rien fait, jusqu'à présent, sans l'autorisation du conseil municipal, dans quelque domaine que ce soit. Il souhaiterait plutôt que Monsieur MONBEIG lui parle des services qui sont prévus dans cette MIS et qui seront importants pour la population.*

Monsieur MONBEIG note que dans le bulletin municipal, il est dit que, très prochainement, il va y avoir des travaux aux anciens ateliers municipaux.

*Monsieur MOINET souligne que cette opération a été présentée aux membres de la commission "voirie" il y a un mois.*

Monsieur MONBEIG précise que ce n'est pas à la commission de décider.

Madame EUSOP fait part de sa surprise vis-à-vis de la remarque de Monsieur MONBEIG au sujet de la MIS. Elle donne lecture de la lettre de convocation que chaque conseiller municipal a reçue. Elle note que, à ce jour, rien n'est arrêté et que les choses se déroulent comme elles ont été présentées lors de cette réunion d'information.

Monsieur MONBEIG répète ce qui est écrit dans l'édito : "est déjà acquis l'engagement financier de la commune d'accueil".

*Monsieur le maire rappelle que plusieurs lieux d'implantation ont été proposés par les communes, notamment Marennes et le Château. Après une pré-étude architecturale, c'est l'ancienne Caisse d'Epargne qui a été retenue pour poursuivre l'étude du projet, étant précisé que la collectivité d'accueil doit assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Tant que les cofinancements ne sont pas assurés, il n'y a pas d'indication du site.*

Madame LELOUP souligne que c'est un projet important pour le Pays et la commune de Marennes.

*Monsieur le maire rappelle que dans le budget primitif, la ligne "acquisition du bâtiment" est équilibrée par un emprunt de 400 000,00 €.*

Monsieur MONBEIG estime que 400 000,00 € ne seront pas suffisants pour acheter la Caisse d'Epargne.

*Monsieur le maire confirme que si la commune obtient les cofinancements, elle est prête à réaliser la MIS.*

# Conseil municipal du 20 avril 2010

 Absent :Jean-Pierre DAZA

 Absents ayant donné pouvoir :Jean NOGUES, MadeleineVAN SWOL Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet les deux procès-verbaux des réunions du 3 mars 2010 et du 24 mars au vote. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### Opération urbaine

Il et pris acte de la présentation faite par Madame BERGER WAGON des différents projets d'aménagement concernant la rue Albert I<sup>er</sup>, la rue Dubois Meynardie, la place du marché et l'avenue Léon Hélène. Il s'agit à ce stade de propositions.

**Présentation de l'opération de réaménagement de la rue Albert I<sup>er</sup> :**

Madame BERGER WAGON présente un état des lieux de la rue. Elle souligne qu'aujourd'hui, dans le cadre des aménagements d'espaces publics, il est fait obligation aux collectivités de prendre en compte la loi sur les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées avec fauteuils roulants, malvoyants, personnes avec poussette...). Les collectivités doivent se doter d'un plan d'aménagement partout où cela est nécessaire. Compte-tenu de cette loi, il convient de disposer d'1,4 m libre sans différence de niveau. Dans la partie sud de la rue, il n'est pas possible, faute de largeur suffisante, de faire une rue de 3,5 m et des trottoirs. Il n'y aura pas de dénivelé et pas de trottoirs. Par ailleurs, là où il y aura des trottoirs, ceux-ci seront baissés, étant précisé que cela incite malheureusement les voitures à stationner sur les trottoirs. Les petites bornes sont désormais interdites.

Les matériaux proposés sont les mêmes que ceux déjà utilisés dans le cœur de ville, à savoir des pavés calcaires et du béton lavé. Cela permettra de préserver l'unité du cœur de ville. Il y aura un caniveau central dans la partie étroite qui sera peut-être en granit. Face aux bâtiments de qualité, des pavés confortables seront mis en place, les pavés calcaires anciens étant récupérés.

Monsieur GRANDILLON demande s'il est possible d'associer des mini barrières avec des petits plots comme dans la rue Dubois Meynardie.

Mme BERGER WAGON répond que l'on peut associer des barrières et des plots.

Madame BOUCHARD souligne que le pavé calcaire, comme celui qui a été installé dans la rue Georges Clemenceau, bien que joli, est très glissant.

Madame BERGER WAGON souligne que dans beaucoup de villes avec des cœurs anciens, c'est le même pavé qui est mis en place. Pour éviter que les piétons ne glissent, il est possible de sabler les pavés.

**Présentation de l'opération de réaménagement de la place du marché :**

Madame BERGER WAGON procède à l'état des lieux de la place. Elle souligne que l'espace en enrobé confère un aspect routier à la place. Il y a peu de place accordée aux piétons. Par ailleurs, il s'agit d'un espace dégradé dans sa composition, suite aux diverses démolitions de bâtiments qui se trouvaient sur cette place.

Pour améliorer cette place, il convient de séparer les piétons des véhicules. Madame BERGER WAGON propose un parking dont l'accès se ferait par la rue Dubois Meynardie. Pour cela, il conviendra de supprimer le muret. Par ailleurs, il convient de revenir à un schéma de rue plus logique. L'avancée de trottoir existante devant l'immeuble en cours de rénovation sera donc supprimée.

Madame AKERMANN propose de mettre une haie végétale à la place du muret afin de créer une place plus conviviale.

Monsieur le maire rappelle que l'aménagement de cette place ne fait pas partie de l'opération urbaine. Toutefois cet aménagement s'impose dans le cadre du réaménagement de la rue Albert I<sup>er</sup> et de la rue Dubois Meynardie.

Madame POIRIEZ demande s'il y aura un espace entre le parking et le marché couvert.

Madame BERGER WAGON ne sait pas encore quel type d'aménagement pourra être proposé.

Monsieur BARON ne souhaite pas que la commune supprime le nombre de places de stationnement.

Madame BERGER WAGON estime qu'au contraire, il y aura des places supplémentaires.

Monsieur BARON demande s'il est prévu un entourage de chaque place. Madame BERGER WAGON souligne que des plots démontables peuvent être installés.

Monsieur BARON note que ce projet ressemble à celui de la place de la Poste où il est difficile de stationner et de rentrer sur les places de stationnement.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a des normes à respecter en matière de réalisation de places de stationnement.

Madame BOUCHARD souligne que le parking de la place Carnot peut être considéré comme situé à proximité. Elle souhaite des places de parking minutes.

Monsieur le maire souligne que les arrêts minutes qui ont été installés dans la commune fonctionnent bien et que c'est une piste tout à fait intéressante.

Madame AKERMANN souhaite un parking à vélos.

Monsieur MOINET souligne que ce sera prévu dans le projet.

Monsieur PELLACCEUR fait observer que la troisième maison située dans la rue Albert I<sup>er</sup> est en mauvais état. Il demande ce que la commune peut faire, si elle peut l'acheter.

Monsieur le maire ne voit pas d'intérêt public à préempter cette propriété.

**Présentation de l'opération de réaménagement de la rue Dubois Meynardie :**

Après avoir fait un état des lieux de la rue, Madame BERGER WAGON souligne qu'il ne sera pas possible de réaliser un stationnement dans la partie étroite de la rue. Dans la partie large de la rue, il y aura des trottoirs. Elle souhaite garder la notion de trottoirs sur l'ensemble de la rue avec des différences de niveau. Elle n'envisage pas de caniveau central. Elle souligne qu'il est possible d'avoir deux fois 1,4 m. Il faut privilégier le trottoir côté nord et le stationnement côté sud.

Monsieur FROC demande s'il est possible d'imaginer une partie de la rue avec des bordures et la dernière partie de la rue, à partir de la rue Commandant Lucas, avec un caniveau central, avec zone 20.

Madame BERGER WAGON souligne que la zone 20 est difficile à mettre en place. Il faut un espace plus grand. En ce qui concerne un caniveau central, c'est envisageable tout en bout de la rue.

Madame RENAUD demande si les riverains ont été consultés pour le projet.

Monsieur le maire informe que les riverains sont déjà informés des travaux de réfection des réseaux dans la rue.

Madame BERGER WAGON précise qu'il y aura deux réunions publiques, l'une ouverte à tout le monde pour présenter le projet, l'autre pour les riverains uniquement pour leur préciser le déroulement des travaux.

**Présentation de l'aménagement de l'avenue Léon Hélène :**

Monsieur le maire rappelle que cette opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, la rue appartenant au département. La commune apportera une participation aux travaux, après lesquels la rue

sera intégrée dans la voirie communale.

Madame BERGER WAGON informe que la chaussée pourra être de 5,5 m. Sur un côté de la rue, l'espace sera planté ; sur l'autre côté, il y aura le stationnement. La partie piétonne sera réalisée en stabilisé renforcé, comme le parking de la capitainerie.

Monsieur FROC demande si la rue restera en ligne droite ou si elle sera déviée.

Madame BERGER WAGON note que lorsque l'on fait un mail, on ne peut pas faire de rue déviée. Elle estime par ailleurs que pour des raisons esthétiques, ce serait dommage de dévier la rue. Il est toutefois possible de casser la vitesse dans la rue par la mise en place de ralentisseurs.

Monsieur le maire informe que la commune a demandé au Conseil général s'il était possible de prévoir un petit giratoire vers l'ancienne gare, au bout de la rue.

### Travaux voirie

**A l'unanimité,**

• Il est émis un avis favorable sur le marché à passer selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec l'Entreprise COLAS Sud-Ouest pour les travaux d'enrobés coulés à froid et divers travaux de voirie, pour le coût de 86 286,89 € TTC.

• Il est émis un avis favorable sur le marché à passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec l'Entreprise MASSE ALBERT TP pour les travaux de création d'un parking à côté de l'Hôtel de Ville, pour le coût de 13 386,53 € TTC.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit de créer un parking provisoire en réalisant des travaux à minima. Il ajoute que les travaux définitifs seront réalisés ultérieurement. La commune a rencontré le Conseil général pour traiter le carrefour qui est lié au parking. Il va par ailleurs rencontrer le responsable du patrimoine du Conseil général prochainement pour évoquer le devenir de l'ancien tribunal et la possibilité de réaliser un cheminement piéton reliant la place de la Poste à la mairie et passant à l'arrière de l'ancien tribunal.

Monsieur BORIE demande si, compte tenu de la différence du coût des propositions des deux entreprises, ce sont les mêmes travaux qui ont fait l'objet de devis.

Monsieur le maire confirme qu'il s'agit de la même prestation.

Madame CHEVRE-BALEIGE pose la question de savoir s'il est possible de procéder à une ouverture dans le mur séparant la mairie de ce futur parking.

Monsieur le maire souligne que cette ouverture dans le mur sera faite lors des travaux définitifs du parking.

Monsieur MOINET souligne par ailleurs que les travaux provisoires consistant à réaliser un empiérement constituent la première étape du parking définitif.

Une subvention du Conseil général est sollicitée au titre de la répartition 2010 du produit des amendes de police pour la création de places de stationnement rue Samuel Champlain, aux anciens ateliers municipaux, et rue des Martyrs, dans le cadre du mini giratoire dont le coût total s'élève à 31 604,10 € HT.

### Urbanisme

**A l'unanimité,**

• Il est prescrit la révision simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme afin de permettre la création d'un centre équestre, projet d'intérêt touristique et économique pour la commune, au lieu-dit "Fief de la Braguette".

Monsieur le maire souligne que l'objet de la délibération est de lancer la procédure pour changer le zonage et non pas de se prononcer sur le projet de centre équestre en lui-même. Il précise qu'il conviendra d'aménager ce chemin rural à minima pour desservir cet équipement. Il précise par ailleurs que cette révision simplifié a pour but de modifier le zonage Au, secteur agricole à valeur paysagère, en zonage agricole avec une spécification.

Madame BERGER WAGON souligne que ce changement de zonage sera arrêté avec les services de l'Etat.

Monsieur PELLACCEUR demande si ce projet sera autorisé, compte-tenu de sa proximité vis-à-vis du canal Charente-Seudre.

Monsieur le maire estime qu'il n'y a pas de raison que ce projet pose un problème quelconque. Dans le cadre de la procédure de révision simplifiée, la commune a déjà pris contact avec les services de l'Etat pour avoir leurs avis sur le dossier. Pour le moment, il n'y a pas eu de dépôt de permis de construire. Il ajoute que si les services de l'Etat venaient à formuler des remarques sur ce projet compte-tenu de sa proximité vis-à-vis du canal Charente-Seudre, il ne manquerait pas de répondre à ces mêmes services que l'Etat n'intervient pas, alors qu'il devrait le faire, pour d'autres affaires qui sont également proches du canal.

Monsieur PELLACCEUR évoque un centre équestre à Saint-Just-Luzac.

Monsieur le maire informe que ce centre équestre n'existe plus.

Monsieur GRANDILLON demande s'il n'y a pas un risque que, si la commune accepte un manège sur la zone concernée par la révision simplifiée, il y ait d'autres projets sur ce secteur, sans avoir un projet global.

Monsieur le maire précise que cette révision a pour but de ne pas faire attendre les investisseurs qui risqueraient de partir si la commune mettait du temps à leur répondre. Il aurait toutefois préféré qu'un projet global soit élaboré.

**A l'unanimité,**

• Sont accordées, pour l'exercice 2010, les subventions aux associations suivantes.

Amicale du Personnel communal	1 500 €
Association des donateurs de sang bénévoles	400 €
Coup de pouce	200 €
Croix Rouge locale	200 €
Equinoxe	400 €
FN.A.T.H.	150 €
AMICOOOL	200 €
Un, deux, trois, Eveil	800 €
Association Nodés-La Chainade	220 €
Comité des Fêtes	38 000 €
Office du Tourisme	6 000 €
Association Communale de Chasse Agréée	400 €
Artisans Baladins	4 500 €
Diapason (Groupe Lyrique)	1 000 €
Fanfare l'Avenir de Marennes	2 650 €
Festitét'arts	1 000 €
Gribouille mots	800 €
Lasses marennaises	700 €
Mots en fêtes (participation pour Marennes)	500 €
Marennes Art et Culture	45 000 €
Chemin d'étoiles	400 €
Association Gymnastique Volontaire	750 €
Rameurs de la Seudre	100 €
Club de Pétanque "Les Perles Marennaises"	700 €
Gym Club	750 €
Rugby-Club	3 000 €
Société la Gaule Marennaise	700 €
Taichindo	160 €
Tennis club	3 700 €
Tir (Club de)	3 000 €

Union Sportive Marennaise	6 500 €
USM VETERANS	350 €
Vélo club du canton de Marennes	1 500 €
Club d'échecs	2 500 €
Rail Club Océan	300 €
Mémoire et Espoir de la Résistance	950 €
FNDIRP	250 €
AMMAC	250 €
A.C.P.G. - C.A.TM	250 €
Comité de commémoration de la Seudre	250 €
FNACA	500 €
Médailleés Militaires	250 €
Ecole élémentaire Henri Aubin	5 000 €
USEP	500 €
Ecole maternelle (cf. dotations scolaires)	700 €

Monsieur le maire rappelle qu'en 2009, les subventions ont été accordées aux associations pour un montant total de 137 600,00 €. Il souligne que la commune s'est fixée comme objectif de ne pas dépasser en 2010 2% d'augmentation par rapport au montant dépensé en 2009, soit 140 000,00 € environ. Il informe que la commune a reçu des demandes de subvention de la part des associations pour un montant de 172 400,00 €. Il souligne que, suite à l'examen des comptes des associations, il apparaît que les associations disposaient au 31 décembre 2009, sur leur compte, d'un montant global de 271 000,00 €. Cela montre la nécessité, pour la commune, d'attribuer les subventions en fonction de critères précis :

- apporter une aide aux associations qui en ont vraiment besoin ;

- faire comprendre aux associations qui ont un solde important que leur subvention peut baisser.

Monsieur le maire précise qu'il y a deux lignes directrices dans l'attribution des subventions :

- les associations caritatives sont sanctuarisées, les subventions aux associations culturelles ne sont pas baissées ;

- il est demandé aux autres associations de faire un effort en serrant leur demande.

Il précise par ailleurs que lorsque la commune attribue une subvention d'un montant moindre que ce qui est demandé, c'est parce qu'elle connaît la situation de l'association. Il fait observer que la commune sera toujours à l'écoute des associations qui auraient besoin d'une aide exceptionnelle. Il souligne que pour le Comité des Fêtes, la subvention proposée est plus importante que le montant de 2009.

Pour l'association Festitét'Arts, la commission "vie associative" devra recevoir l'association pour que celle-ci lui présente son projet. Marennes Art et Culture se voit proposer une subvention identique à celle de 2009.

En ce qui concerne le Club de Tir, la commune sera toujours à l'écoute des associations s'il y a des investissements ou des travaux à réaliser.

En ce qui concerne le REF 17, monsieur le maire note qu'il n'y a qu'un seul Marennais adhérent. Par ailleurs, la salle du centre d'animation et de loisirs est louée gratuitement.

Pour l'association Mémoire et Espoir de la Résistance, la subvention proposée pour 2010 est en augmentation par rapport à 2009, compte tenu du travail effectué par cette association.

Pour l'école élémentaire, l'école maternelle et l'USEP, il s'agit de provisions. Monsieur GRANDILLON fait observer que l'association Artisans Baladins a vu sa subvention augmenter de 1 000,00 € en 2009 et qu'elle bénéficierait d'une nouvelle augmentation de 1 000,00 € cette année.

Madame FARRAS informe que ce montant est proportionnel à l'activité. L'association va organiser en juillet et août des spectacles tous les mardis. Monsieur le maire souligne que le Comité des Fêtes voit sa subvention augmenter cette année pour les mêmes raisons.

Madame POIRIEZ précise que le Comité des Fêtes va organiser quatre animations supplémentaires par rapport à 2009.

Monsieur PELLACCEUR demande s'il est prévu une subvention pour les pêcheurs.

Monsieur le maire fait observer que dans la liste des subventions distribuée à chaque conseiller, on retrouve la subvention de 700,00 € pour la Gaule Marennaise.

### Écoles

**A l'unanimité,**

• Il est fixé à 44,00 € par élève, pour l'école élémentaire et l'école maternelle, la dotation pour la gratuité des fournitures scolaires. Il est fixé par ailleurs à :

- 500,00 € par an la dotation pour la classe du maître G

- 500,00 € par an la dotation pour la classe d'adaptation (maître E)

- 500,00 € par an la dotation pour la classe de psychologue scolaire

- 350,00 € par an la dotation pour la classe supplémentaire

- 800,00 € la dotation pour l'acquisition de jeux à l'école maternelle

- 1 000,00 € la dotation pour l'acquisition de livres à l'école maternelle

- 1 000,00 € la dotation pour l'acquisition de livres à l'école élémentaire

• Il est fixé le tarif spécial suivant pour les enfants de l'école élémentaire et de l'école maternelle qui fréquentent plus de neuf fois par an la restauration scolaire et qui ne sont pas inscrits :

- maternelle

2,50 €

- élémentaire

3,00 €

Madame AKERMANN souligne que, malgré l'adoption du règlement et malgré les nombreuses relances de la commune auprès de certains parents d'élèves, dix-sept élèves de l'école maternelle et vingt-neuf élèves de l'école élémentaire ne sont toujours pas inscrits. Or, ceci entraîne des difficultés pour la gestion des effectifs. C'est pourquoi il est proposé de fixer un tarif spécial.

Monsieur le maire précise que l'accès à la cantine n'est refusé à aucun élève.

Monsieur PELLACCEUR demande si les familles qui ne sont pas inscrites ont des difficultés financières.

Madame AKERMANN souligne que ce ne sont pas forcément des familles ayant des difficultés financières qui ne sont pas inscrites.

Monsieur le maire note que lorsque les familles ont des difficultés financières, le centre communal d'acion sociale prend le relais.

Madame AKERMANN souligne que cette proposition de tarif spécial a été présentée en commission dans laquelle des parents d'élèves sont présents et qui étaient d'accord.

### Communauté de Communes du bassin de Marennes

• Monsieur BORIE est désigné délégué suppléant pour siéger au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, suite à la nomination de Monsieur Jean NOGUES comme délégué titulaire le 10 janvier dernier.

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats. Monsieur BORIE et Madame EUSOP présentent leur candidature. Après vote à bulletin secret, le résultat est :
M. BORIE obtient 17 voix - Mme EUSOP obtient 7 voix

bulletin blanc 1 - bulletin nul 1

• Par ailleurs, à **l'unanimité**, il est modifié la délibération du 20 janvier 2010, les délégués étant les suivants :

Délégués titulaires : Mickaël VALLET, Maurice-Claude DESHAYES, Claude BALLOTEAU, Catherine BERGEON, Alain LIEBGOTT, Nathalie AKERMANN, Jean NOGUES

Délégués suppléants : Jean-Pierre FROC, Marc PELLACOEUR, Jacques BARON, Philippe MOINET, Mariane LUQUÉ, Jean-Pierre DAZA, Richard BORIE

### Bassin de Marennes

**A l'unanimité,**

• Il est loué une partie de la plage de Marennes à Monsieur Bruno THIPHAIGNE pour l'installation du Club Mickey pour le prix de 700,00 € pour la période estivale.

Monsieur le maire informe que la commission "urbanisme" a examiné le projet global d'aménagement du front de mer. Madame BERGER WAGON a été chargée d'élaborer un projet devant l'amer qui sera phasé sur deux ans, avec des toilettes en dur. C'est dans ce contexte qu'il a été demandé à Monsieur THIPHAIGNE de déplacer le Club Mickey. Il a refusé de se déplacer vers le centre de loisirs car cet emplacement n'était pas commercialement bon. Il a toutefois accepté de se déplacer ver la cabane de l'école de voile, étant encore proche des campings et des toilettes. Compte-tenu du déplacement du club, monsieur le maire propose de baisser le tarif de 800,00 € à 700,00 €.

Monsieur PELLACCEUR aurait souhaité que le maire demande à Monsieur TIPHAIGNE de baisser ses tarifs qu'il estime élevés.

Monsieur le maire précise que M.TIPHAIGNE lui a assuré n'avoir jamais augmenté ses tarifs depuis qu'il exerce à Marennes.

• Il est loué la parcelle communale située devant l'amer pour les mois de juillet et août à Monsieur Michel SEUREAU, pour y installer les cabanes de la plage, pour le prix de 1 750,00 €.

Monsieur le maire informe qu'il a été demandé à Monsieur SEUREAU de faire des efforts sur la qualité de son installation. C'est pourquoi il propose de maintenir le tarif de 2009.

Madame EUSOP demande si M. SEUREAU va réellement procéder à l'amélioration de son installation.

Madame FARRAS souligne que Monsieur SEUREAU s'est engagé à le faire. Il va peindre ses cabanes. Cette année, compte-tenu des efforts qu'il va faire, il n'investira pas dans l'acquisition de chaises et de parasols.

#### Acquisition

**A l'unanimité,**

• Il est procédé à l'acquisition d'une partie de parcelle cadastrée section Al n°91p, d'une superficie de 50 m, sise au Treuil des Prévôts, pour le prix de 1 200,00 €.

Monsieur GRANDILLON demande si cette superficie de 60 m<sup>2</sup> est située le long du chemin rural ou le long de la rue qui mène au cimetière.

Monsieur MOINET précise que cette superficie est située sur les deux et sur le pan coupé.

Monsieur GRANDILLON estime que le coût d'acquisition est élevé.

Monsieur MOINET souligne qu'il correspond à l'estimation du service des domaines.

Monsieur GRANDILLON fait observer que Monsieur RENAUD avait refusé en 2000 de céder cette partie de parcelle à la commune.

#### Informations diverses

Monsieur GRANDILLON souhaite savoir, étant absent à la réunion du conseil municipal précédent, ce que comprennent les travaux supplémentaires au théâtre de verdure.

Monsieur MOINET rappelle qu'il s'agit de la pose de pieux pour étayer les gradins. Il rappelle par ailleurs qu'il a fallu attendre un an pour que la terre se stabilise. Désormais, il faut étayer.

Madame RENAUD souhaite avoir des informations sur les travaux réalisés rue Marceau.

Monsieur MOINET souligne qu'à l'origine, il devait s'agir d'un nettoyage de marais. Monsieur le maire informe qu'à sa demande, la police municipale a procédé à une visite sur place. La police de l'environnement était déjà sur les lieux. Elle va lancer une procédure. Monsieur le maire précise qu'un courrier va être adressé au responsable des travaux pour lui signifier qu'il ne s'agit pas de nettoyage de marais. Par ailleurs, le Procureur de la République n'a toujours pas répondu aux questions posées par la commune il y a neuf mois.

Monsieur MONBEIG informe qu'il a lu dans le journal Sud-Ouest un article dans lequel il est écrit que les communes de Puilboreau et de Marennes ne seront plus éligibles au fonds de péréquation.

Monsieur le maire souligne que lorsqu'une commune dépasse les 5 000 habitants, certaines aides disparaissent.

Madame BAILLOU demande quelles sont les prévisions pour la piscine cet été.

Monsieur le maire informe qu'un courrier a été adressé à l'expert fin mars. L'expert a envoyé les résultats des analyses faites à la piscine aux avocats des deux parties le 2 avril. La commune a pris contact avec Maître BONNIN, l'avocat du syndicat intercommunal pour avoir des informations sur ces résultats. Compte-tenu de ces résultats, il semblerait que la chape de ciment aurait été mal dosée. Aussi, il appartiendrait à l'entreprise, avec laquelle le syndicat intercommunal a passé le marché, de refaire les travaux. Toutefois, l'entreprise a sous-traité les travaux pour la chape et le carrelage. En ce qui concerne le carrelage, il semble qu'il n'y ait pas de problème.

Monsieur le maire souligne qu'il faut que l'entreprise se tourne vers celui qui a fait la chape. Il précise qu'il est prêt à verser les 50 000,00 € restants, qui constituent le solde des travaux, à l'entreprise pour qu'elle réalise les travaux.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'ils vont recevoir un courrier les informant de l'organisation d'une soirée le 1<sup>er</sup> mai à l'occasion de la venue de la délégation d'Aydat.

Madame BALLOTEAU rappelle qu'en 2009, la communauté de communes a balisé les chemins du patrimoine. Cette année, il y aura le balisage des bâtiments remarquables. Une plaque signalétique sera apposée devant les onze bâtiments remarquables répertoriés sur la commune de Marennes. La communauté de communes prend en charge l'acquisition de cinq plaques, la commune en prenant en charge six. L'installation de ces plaques sera réalisée avant l'été.

Monsieur le maire informe que le 25 avril, il y aura deux commémorations, celle du Souvenir des Déportés et celle du Pont de la Bergère. Par ailleurs, il y aura inauguration du Salon du modèle réduit.

**Toute personne ne recevant pas le bulletin peut se le procurer : en mairie, à l'office de tourisme et/ou à la médiathèque. Merci de votre compréhension.**

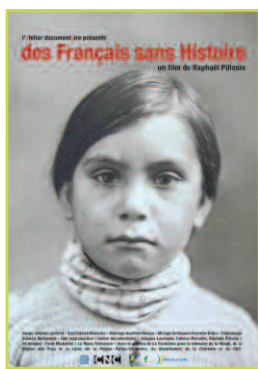
## ■ Cérémonie du 8 mai

La cérémonie marquant le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, se déroulera en présence des autorités civiles et militaires, des enfants des écoles et de la population, dans les conditions suivantes :

- 11h45 : Place Chasseloup-Laubat
- Rassemblement des Associations patriotiques, des Personnalités civiles et militaires, des enfants des écoles et de la population.
- Départ du défilé selon l'itinéraire suivant : rue François Fresneau, rue Georges Clemenceau, rue Le Terme, rue Maréchal Joffre, place du 8 mai 1945, Monuments aux Morts Place du 8 mai 1945
- Sonnerie aux Morts et minute de silence.
- Monument aux Morts
- Montée des Couleurs, dépôt de gerbes, Sonnerie aux Morts, Minute de silence, lecture des Manifestes.

La population est cordialement invitée à assister à cette cérémonie.

## ■ Remous de l'Estran



Le mardi 4 mai à 20h30, l'Estran a accueilli, en collaboration avec CLAP Poitou-Charentes, le film « Des Français sans histoire », un documentaire de Raphaël PILLISIO sur les internés de la seconde guerre mondiale.

Synopsis : Des hommes, des femmes et des enfants catégorisés comme « Nomades » ont été internés en France de 1940 à 1946. À la recherche des dernières traces de ce passé, ce film raconte l'Histoire méconnue d'une population marginalisée et stigmatisée depuis plus d'un siècle par la République française. Au langage technique et froid de l'administration répondent des hommes et des femmes qui ont été internés. Avec leurs mots, leurs accents, ils incarnent une parole ignorée et c'est tout un pan du rapport entre l'Etat et les minorités qui se dévoilent sous nos yeux.

Une exposition, accompagnant la diffusion de ce film a été affichée dans le hall du cinéma depuis le 30 avril. Cette exposition intitulée «La vie dans les camps d'internement des populations nomades pendant la seconde Guerre Mondiale», a complété parfaitement le film diffusé le 4 mai à 20h30.

## ■ Tirage au sort des jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'Assises du canton se feront, en séance publique, le 18 mai à 9 heures à la mairie de Marennes dans la salle du conseil.

## ■ Randonnée des deux ports à Marennes le 15 mai prochain

Devant le succès rencontré l'an passé, le Comité des fêtes et l'Office de Tourisme organise le 15 mai prochain la deuxième édition de la randonnée des deux ports sur le chenal de La Cayenne (en kayak et à pied).



L'ascension du clocher est toujours au programme. Accélération du rythme cardiaque garantie ! Informations à l'office du tourisme de Marennes : 05 46 85 04 36.



L'ascension du clocher est toujours au programme. Accélération du rythme cardiaque garantie ! Informations à l'office du tourisme de Marennes : 05 46 85 04 36.

## ■ En direct de la médiathèque

• **Mercredi 12 mai, 16h** : « Et cric et crac », des histoires pour les 3-6 ans, avec le « Petit théâtre d'images ».

Jusqu'à la mi-mai, vous pourrez encore admirer les fabuleuses machines futuristes réalisées par les enfants de CM2 (école Henri Aubin) et de 6<sup>ème</sup> (collège Jean Hay), à l'occasion de la venue d'Alexis Ferrier.

• **Mardi 18 mai, 9h30** : « Quand les bébés bouquinent ».

• **Samedi 22 mai, 14h30** : Lud'Oléron.

• **Mardi 1<sup>er</sup> juin, 9h30** : « Quand les bébés bouquinent ».

• **Mercredi 2 juin, 16h** : « Et cric et crac », des histoires, des devinettes et des jeux pour les 3-6 ans.

## Priorité voirie



Philippe Moinet, adjoint à l'urbanisme, fait le point sur les travaux du mois :



Les travaux du nouveau giratoire rue Palacin.

Le mois dernier, de nombreux travaux ont été menés sur l'ensemble du territoire de la commune et je tenais à mettre en avant quelques uns d'entre eux. Les anciens ateliers municipaux tout d'abord, qui ont, pour partie, été réhabilités afin de créer une liaison piétonne entre la place Fradin (refaite il y a quelques mois) et la rue Samuel Champlain revenant à relier le centre ville et l'espace Fradin, futur poumon culturel de la commune. Cette liaison piétonne s'accompagne également d'espaces de stationnement permettant ainsi à tous de disposer d'un lieu proche du centre pour garer son véhicule et profiter, à pied, des différents commerces de notre centre. Des espaces de stationnement ont également été créés dans la rue Jacques Palacin, afin de permettre à tous de profiter du jardin public en restant à proximité. Ces créations sont inscrites dans le cadre plus large de la redynamisation du centre-ville car ils permettent de desservir le centre ville sans l'encombrer. La rue Palacin va d'ailleurs faire l'objet, dans le mois qui vient, de nouveaux travaux avec la mise en place d'un giratoire à l'angle de la rue et du port de plaisance. Ce carrefour sera ainsi sécurisé et l'aménagement de ce quartier en partie réalisé.

Durant le mois de mai, d'autres travaux vont également être entamés (et finis !) avec notamment ceux de la place de l'amer. Cette place, située sur le front de mer, va être nettoyée, empierrée et un stabilisé va être installé dans le but de la rendre plus accueillante et dans l'objectif, plus lointain, d'y aménager un véritable espace scénique, favorisant ainsi la tenue de spectacles estivaux à la plage. Mais la voirie, c'est aussi ce que l'on ne voit pas et qui est pourtant tout aussi essentiel : les réseaux. Aussi, les réseaux d'eaux de la future rue de l'Estran vont être réalisés (extension pour le réseau d'eaux pluviales et réfection pour le réseau d'assainissement). Par ailleurs, un ouvrage de rétention d'eau sera réalisé, impasse Blanchard, pour supprimer les problèmes de débordement du réseau.

Un mois de mai encore bien chargé en ce qui concerne la voirie, mais nécessaire au regard des objectifs que la mairie s'est fixés, maintenus à un niveau élevé afin de continuer à améliorer le cadre de vie de notre commune.



Les anciens ateliers municipaux réhabilités.

## Calendrier des Manifestations Mai

Le 5/05/10 toute la journée  
**Concours de danse country**  
Centre d'Animation et de Loisirs

Le 5/05/10 à 20h30  
**Théâtre beauté déviante**  
L'Estran - Tel : 05.46.85.04.36

Le 6/05/10 à 20h30  
**Théâtre « Slam »**  
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 8/05/10 à 14h  
**Concours de pétanque**  
Jardin public  
Tel : 05.46.85.61.51

Le 8/05/10 à 21h  
**Soirée Cabaret**  
Chez Jeff d'Argy, Place Brassaud  
Tel : 05.46.85.02.46

Le 8/05/10 à 21h  
**Loto de l'ASPT**  
Centre d'Animation et de Loisirs  
Tel : 05.46.85.31.57

Le 13/05/10 toute la journée  
**Brocante - US Marennes**  
Place Brassens  
Tel : 05.46.76.36.52

Le 13/05/10  
**Course de l'huître**  
Départ Place Chasseloup-Laubat  
2 km départ 9h  
7.5 et 15 km départ 9h30  
Tel : 05.46.85.04.36

Le 15/05/10 à 15h  
**Randonnée des deux ports**  
Capitainerie  
Tel : 05.46.85.04.36

Le 15/05/10 en soirée  
**Concert musical**  
Parvis de la Capitainerie  
Port de Plaisance  
05.46.85.37.46

Le 16/05/10 à 15h  
**Thé dansant**  
Centre d'Animation et de Loisirs  
Tel : 05.46.02.26.96

Le 20/05/10 à 20h30  
**Musique Paris Paname**  
Jazz manouche  
L'Estran - Tel : 05.46.85.04.36

Le 22/05/10 à 21h  
**Soirée Cabaret**  
Chez Jeff d'Argy  
Place Brassaud  
Tel : 05.46.85.02.46

Le 22/05/10 à 21h  
**Loto de la Fraternelle de St Just-Luzac**  
Centre d'Animation et de Loisirs  
Tel : 06.84.14.13.26

Le 22/05/10  
**Randonnée pédestre semi-nocturne**  
Avec étapes gourmandes  
Départ libre de 18h30 à 20h  
Se procurer le bulletin d'inscription place du marché  
Tel : 06.76.54.01.33

Le 23/05/10 à 21h  
**Brocante - vide grenier**  
Dans les rues de Marennes et Place Carnot  
Tel : 05.46.85.76.32

Le 23/05/10 à partir de 15h  
**Concours de pétanque pour licenciés**  
Jardin public  
Tel : 05.46.85.61.51

Le 29/05/10 tout l'après-midi  
**Tournoi de foot - US Marennes**  
Catégorie U10 et U11  
Stade Métreau  
Tel : 05.46.85.40.82

Le 30/05/10 de 9h à 18h  
**Compétition de judo**  
Centre d'Animation et de Loisirs  
Tel : 05.46.85.74.46

Le 30/05/10 à partir de 9h  
**Faites du vélo**  
Accessible aux personnes à mobilité réduite, des vélo-mono-pous-seurs seront mis à disposition. Un départ dans chaque commune et un point de rendez-vous au moulin des loges. Apportez votre pique-nique ou profitez de la restauration rapide proposée sur place par les locaux jeunes.

Le 3/06/10 à 20h30  
**Musique**  
L'harmonica dans tous ses états  
L'Estran  
Tel : 05.46.85.04.36

Le 4/06/10 à 17h  
**Kermesse des écoles**  
Ecole primaire  
Tel : 05.46.75.86.74

Les 5 et 6/06/10 toute la journée  
**Concours de danse country**  
Restauration, structure gonflable  
Centre d'Animation et de Loisirs  
Tel : 05.46.85.39.16

Le 9/06/10 de 8h à 12h30  
**Don du sang**  
Centre d'Animation et de Loisirs

Le 11/06/10 à 20h30  
**Gala de fin d'année**  
Compagnie Ballet Alcyon  
L'Estran  
Tel : 05.46.85.64.28